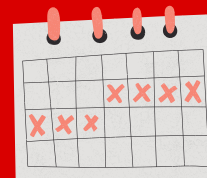




### Priorité A - B - C - D - E



### Calendrier départemental



### Dossier avec pièces justificatives

Permet de déterminer les priorités:

- **Impératifs familiaux**
- **Ancienneté** = accessible sur I-professionnel



Transmettre une copie du dossier à son syndicat



### Accords nationaux

**A lire très attentivement !**

### Voeux



le maître renvoie sa fiche de vœux établie à partir de la liste postes vacants ou susceptibles de l'être



### CDE

La commission diocésaine de l'emploi, composée de représentants des chefs d'établissement, de représentants élus des maîtres et présidée par le directeur diocésain ou son représentant, étudie les demandes en fonction des critères définis dans le texte de l'accord.



### CCMI

Les commissions consultatives mixtes interdépartementales sont les instances représentatives des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat. Elles sont composées des syndicats et de l'administration

### Nomination



La maître est nommé sur un poste à titre provisoire ou définitif

### Saisine



Si les textes ne sont pas respectés, le maître et/ou les syndicats ont recours à la saisine.